



Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N° 002 BIS/AONO/PU/CUE/CIPM/2022
DU 16/05/2022

**POUR LA REHABILITATION DE CERTAINES VOIES REVETUES : AN 2000 - SAMBA : BIP
MINDDEVEL 2022**

Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du BIP du MINDDEVEL 2022, Le Maire de la ville d'Ebolowa ci-après dénommé « l'Autorité Contractante » lance un Appel d'Offres National ouvert EN PROCÉDURE D'URGENCE pour les travaux de réhabilitation de certaines voies revêtues : An 2000-samba

Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Cautionnement
Exécution des travaux de réhabilitation de certaines voies revêtues : An 2000-samba	Maire de la ville d'Ebolowa	300 000 (Trois Cent Mille) francs CFA

1. Consistance des travaux

NB : les travaux concernent la pose des pavées autobloquants de 13 sur une couche des sable bien nivélée à la descente vallée (an 2000-samba)

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif et comprennent notamment :

PAVEES (AN 2000-SAMBA)

- ↓ TRAVAUX PREPARATOIRES,
- ↓ DEPOSE DU BITUME EXISTANT SUR 70 METRES,
- ↓ POSE DES PAVEES AUTOBLOQUANTS,
- ↓ BETON DE PROTECTION,

La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives du BTP sur financement public est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO.

2. Délai d'exécution

Le délai prescrit par l'Autorité Contractante pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **03** (trois) mois soit **90** jours calendaires.

3. Allotissement

Les travaux sont en lot unique et consistent en les **travaux de réhabilitation de certaines voies revêtues : An 2000-Samba**

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préliminaire de **15 000 000 (Quinze millions de FCFA) toutes taxes comprises**

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais témoignant d'une expérience claire et d'une aptitude technique

(personnel et matériel) dans les travaux de construction, en milieu rural et urbain, et n'ayant aucun antécédent lié aux pratiques de fraude, d'abandon de chantier, aux chantiers élargis sur plusieurs années budgétaires observés ces cinq dernières années dans le Département de la Mvila et ailleurs.

Tout antécédent recensé et vérifié relatif aux motifs ci-dessus, entraînera la disqualification de l'offre de l'Entreprise concernée.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget d'investissement MINDEVEL

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances selon la liste figurant dans la pièce 12 du DAO, soit un montant de **300 000 (Trois Cent Mille) francs CFA** valable (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au cabinet du maire de la ville (Service de passation des marchés), Tel : 6 93 54 05 30, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent dossier d'Appel d'Offres s'obtient au service de passation des marchés de la Communauté urbaine d'Ebolowa, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **30 000 FCFA (trente mille) francs CFA**, payable à la recette municipale de la communauté urbaine d'Ebolowa

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Huit (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir au Cabinet du Maire de la ville d'Ebolowa sis à l'entrée de la ville d'Ebolowa au plus tard **le 16/06/2022 à 12 heures** et devant porter la mention ci - après :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence
N°002 BIS/AONO/PU/CUE/CIPM / 2022
DU 16/05/2022**

POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES VOIES REVETUES : AN 2000-SAMBA (À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

Le présent Avis sera publié dans le journal des marchés de l'ARMP, et par voie d'affichage sur le babillard de la communauté urbaine d'Ebolowa.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps dans la salle de réunion de la Communauté urbaine d'Ebolowa

L'ouverture des pièces administratives ; des offres techniques et financières aura lieu le **16/06/2022** à 13 heures. La Commission de Passation des Marchés Publics de la communauté urbaine d'Ebolowa procèdera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères ci-dessous entraînent chacun le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- L'absence de la caution de soumission,
- Les Fausses déclarations sur l'aptitude du soumissionnaire,
- La présence des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sous réserve des poursuites judiciaires envisageables contre leurs auteurs (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**),
- L'absence d'un prix unitaire quantifié,
- L'absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans le DAO ;
- Pièce Administrative non conforme au modèle spécifié dans l'Appel d'Offres ;
- Offres Administrative, Technique et Financière incomplète ;
- La non acceptation des conditions de la lettre commande par le soumissionnaire (**absence de la visite de site du CCAP ; CCTP**),
- Le non-respect de deux critères essentiels.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- 1.La surface financière ; présentation d'une attestation de solvabilité de montant au moins égale à **6 000 000 (Six millions) FCFA** ;
- 2.L'expérience de l'entreprise dans les travaux de travaux publics sur financement public ;
- 3.La qualification des personnels d'encadrement ;
- 4.La propriété par le soumissionnaire des matériels appropriés pour l'exécution de ce type de travaux.

NB : les entreprises déjà adjudicataires de ce type de prestations pour l'année en cours et dans l'année précédente, seront appréciées en fonction de l'évaluation technico-financière de l'exécution des projets antérieurs.

14. Attribution

Le Maire de la ville attribuera la lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre cohérente dans l'ensemble est reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières établies pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre enfin est évaluée la mieux-distante

Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des dites offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au cabinet du Maire de la ville d'Ebolowa.

Ebolowa, le 17 MAI 2022

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
- ARCHIVES CHRONO
- AFFICHAGE

**Le Maire de la ville
(Autorité contractante)**

